

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 3 mars 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois du mois de mars,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

Etaient présents : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Boris **LAMOTTE**, Pascal **BERNIER**, Patrick **FUX**, Christiane **CISTEL**, Marina **CHARALAMBIDIS**.

Excusé : Thierry **MONGET**.

La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice budgétaire 2025

Le CFU 2025 est présenté par le Premier Adjoint, Denis JUNG, qui retrace les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire 2025 :

Dépenses de Fonctionnement 2025 : 188 769.70 euros

Recettes de Fonctionnement 2025 : 236 645.82 euros

Dépenses d'Investissement 2025 : 115 190.90 euros

Recettes d'Investissement 2025 : 60 758.45 euros *(auxquels il convient d'ajouter 10 761 euros de restes à réaliser)*

*Le Maire ne participe pas au vote du CFU. Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte financier unique 2025 de la collectivité.*

Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2025

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2025 sur l'exercice 2026 :

Il est affecté au compte 001 la somme de 54 432.45 euros euros, au compte 1068 la somme de 43 671.45 euros et au compte 002 la somme de 4204.67 euros.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025.*

Budget Primitif 2026

*Après avoir étudié le détail des montants section par section, chapitre par chapitre puis article par article, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2026 qui se décompose comme suit :*

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 221 226 euros
- Total des Recettes de Fonctionnement : 221 533 euros

- Total des Dépenses d'Investissement : 259 225.45 euros
- Total des Recettes d'Investissement : 259 225.45 euros

Détermination des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes de fiscalité locale cette année.

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe sur le Foncier bâti	28.75 %	28.75 %
Taxe sur le Foncier non bâti	14,19 %	14.19 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires uniquement)	11,38 %	11.38 %

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2026.*

Souscription d'un emprunt pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux

Le coût prévisionnel des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue des Boudrots, de la petite rue des Boudrot, de la Rue de la Commune et du Chemin de la montée est de 106 000 euros, une fois déduites les subventions du SICECO.

Afin de financer ces travaux sans obérer les futures capacités d'investir de la commune pour d'autres projets, le Conseil Municipal décide de financer ces travaux par emprunt d'un montant de 100 000 euros.

Plusieurs offres d'emprunt ont été sollicitées auprès des banques, trois ont été reçues : la caisse d'épargne, le crédit agricole et la banque populaire.

Après étude des propositions, il s'avère que l'offre de la Banque Populaire est la plus intéressante. La formule retenue est la suivante : emprunt à taux fixe de 100 000 euros, d'une durée de 12 ans avec remboursement trimestriel et amortissement fixe du capital. Le taux d'intérêt pour cette formule est de 3.29%.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la souscription de cet emprunt et charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.*

Convention constitutive d'un groupement de commandes marchés publics d'assurance avec la COVATI

Le Maire explique que la COVATI avait constitué en 2022 un groupement de commandes pour la mise en concurrence des contrats d'assurance.

Ces contrats qui ont débuté au 1^{er} janvier 2023, arriveront à échéance au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de la poursuite de la démarche de mutualisation initiée entre la Covati et ses communes membres et quelques syndicats, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour les marchés d'assurance.

La Covati est coordonnateur du groupement et assure le lien avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de définir les besoins et d'établir le cahier des charges.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

- Lot 1 : assurance responsabilité civile,
- Lot 2 : assurance protection fonctionnelle,
- Lot 3 : assurance protection juridique,
- Lot 4 : assurance flotte automobile,
- Lot 5 : assurance dommage aux biens et risques annexes.
- Lot 6 : Assurance Cyber Risques

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Le Maire précise que la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est répartie entre les membres du groupement selon les modalités définies dans la convention.

En sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la COVATI versera l'intégralité de la rémunération au maître d'œuvre puis refacturera à chaque membre du groupement la part qui lui incombe.

Les frais de publicité liés à la passation des marchés sont à la charge de la COVATI.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la convention constitutive d'un groupement de commandes marché publics d'assurances annexée à la présente délibération, autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant éventuel à intervenir et donne pouvoir au Maire pour signer toute pièce administrative et comptable dans le cadre de ce dossier.*

Questions et informations diverses

1. Boris LAMOTTE indique que le défibrillateur de la commune semble défectueux. Denis JUNG indique qu'il se chargera de vérifier l'équipement et de le rendre de nouveau opérationnel.
2. Pascal BERNIER indique qu'une sollicitation a été faite auprès de la commune pour le remplacement des persiennes du logement du 1^{er} étage de la Cure. Le Maire confirme avoir également reçu cette demande, à laquelle il sera répondu en fonction des contraintes et des priorités budgétaires de la commune.
3. Le Maire indique que le mouvement récepteur destiné à faire fonctionner correctement les cadrans de l'église a été réparé par la société Horloges Plaire. L'association Saint Jean Baptiste prend en charge 50% du montant du remplacement de l'équipement.
4. Le Maire indique que suite aux fortes pluies, des écoulements de sources sont venues inonder et dégrader le chemin de la Louchère. Des aménagements devront être réalisés en concertation avec les agriculteurs (création de fossé etc...).
5. Cette réunion de Conseil Municipal est la dernière de la mandature 2020-2026. Le Maire remercie les membres du Conseil pour leur assiduité et leur engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire, Florian PAQUET**

